125974 - Est il permis de cultiver et de manger la laitue dite trilogie de la montagne enneigée en raison de son nom?

question

Je suis un cultivateur. Je cultive la laitue dite trilogie de la montagne enneigée J'ai découvert qu'une partie des plantes de mon verger portent ce nom...Quel est le statut de la culture et de la consommation de cette plante , compte tenu de son nom (je ne sais pas s'il a un rapport avec le christianisme)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La .laitue. fait partie des plantes licites. Allah a évoqué parmi Ses bienfaits dont Il nous a comblés le fait de mettre à notre disposition de bonne nourritures , notamment celles issues de la terre. À ce propos, Il dit: Ô gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. (Coran,2:168) et : Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez (Coran,2:172)

La licéité de la culture et de la consommation des choses licites n'a aucun rapport avec les noms que les gens leur donnent puisque les appellations varient selon les milieux et les cultures. Par conséquent, l'appellation de trilogie de la montagne enneigée ne rend ni la culture ni la consommation de la plante prohibées. Cependant, nos recherches ne nous ont pas permis de découvrir cette appellation. Même si le mottrilogie faisait partie du nom, cela n'aurait aucune incidence sur la licité de sa consommation.